



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 9 décembre 2024**

**70 élus présents (104 en exercice, 16 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**PARKING SECURISE POIDS LOURDS DE L'AUTOPORT A SAUSHEIM : BILAN  
ANNUEL 2023 (5341/1.2.3/2604C)**

Par délibération du 23 septembre 2016, le Conseil d'agglomération de m2A a confié à CITIVIA SPL la réalisation et l'exploitation du parking sécurisé poids lourds de l'autoport de Sausheim pour une durée de 15 ans, du 7 février 2017 au 31 décembre 2032.

Cette concession répond à un besoin double :

- celui de disposer d'une offre de parking de qualité sécurisée pour les poids lourds en grand transit ;
- celui de gérer les risques liés au stationnement des poids lourds transportant des matières dangereuses conformément à l'arrêté préfectoral du 30/06/2016.

Une fois la réalisation de la conception, l'aménagement et l'équipement du parking sécurisé effectués, le contrat de concession de service public a pour objet de confier au concessionnaire :

- la gestion des 51 places poids-lourds et 7 places pour le transport de matières dangereuses (TMD) ;
- la gestion d'emplacements situés dans l'emprise du parc à caractère commercial et à caractère publicitaire (panneaux publicitaires, ...) ;
- la réalisation de travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement.

Le concessionnaire finance, réalise et exploite le service à ses risques et périls et se rémunère essentiellement auprès des usagers du parking.

En contrepartie de la mise à disposition par m2A des équipements et installations du parking dit P3 (les deux premiers dits P1 et P2 restant d'accès libre), le

concessionnaire est tenu d'acquitter une redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance d'exploitation annuelles.

L'activité de stationnement sécurisé a démarré en novembre 2017.

Conformément aux articles L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire a transmis à la collectivité le rapport annuel pour l'exercice 2023 qui aborde les points suivants :

### **1) Fréquentation**

La fréquentation sur l'année 2023 a été de 16 709 visiteurs horaires (contre 14 946 en 2022), soit une augmentation de 11,80 %.

Les recettes horaires pour 2023 étaient de 407 199 €HT (360 747 €HT en 2022), soit une augmentation de 12,88 %.

Aucun abonnement n'a été souscrit.

### **2) Personnel d'exploitation**

L'équipe en charge de l'exploitation des parkings est mutualisée pour l'ensemble des ouvrages gérés par CITIVIA (1 060 places). Le parking PLS représente 17 % du temps passé par l'équipe stationnement.

### **3) Maintenance, rénovation et amélioration**

Le concessionnaire a fait réaliser sur le site en 2023 des travaux de maintenance (groupe de secours et système de péage) et de réparations sur le bloc sanitaire en raison de dysfonctionnements du système d'évacuation des eaux vannes et du chauffe-eau.

### **4) Bilan financier**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Total des produits HT</b>	370 300 €	447 485 €
<b>Total des charges HT</b>	428 448 €	485 174 €
<b>Résultat</b>	- 58 148 €	- 37 689 €

Le montant de la redevance d'exploitation versée à la collectivité en 2023 et acté dans le bilan annuel est de 49 995 € (contre 39 836 €HT en 2022).

### **4) Synthèse**

Le résultat reste négatif en 2023 (-37 689 €) même s'il s'améliore de plus de 20 000 € par rapport à l'année précédente. Le niveau de fréquentation, quant à lui, est supérieur de près de 12% par rapport à 2022.

La croissance du chiffre d'affaires s'accompagne malheureusement d'une croissance à même hauteur des charges. La DSP dans sa forme actuelle, incluant notamment la taxe foncière, paraît définitivement déséquilibrée.

La proposition de CITIVIA SPL d'augmenter la capacité de stationnement en sécurisant une partie supplémentaire du parking (52 places sur le P2) - ce qui permettrait de porter le nombre d'emplacements sécurisés à 109, dont 7 dédiés aux TMD - est de ce fait en cours d'étude.

Ce projet nécessite la suppression des places en libre accès sur l'ensemble du site, conformément aux actions entreprises depuis septembre 2024 et au souhait de la commune de Sausheim.

Il devrait également permettre de réduire les incivilités actuellement commises en marge du parking PL non sécurisé. Les entreprises implantées sur le secteur sont en effet régulièrement victimes de stationnements illicites bloquant leur activité économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, du bilan annuel 2023 de la société CITIVIA SPL.

PJ : 1 - rapport annuel 2023

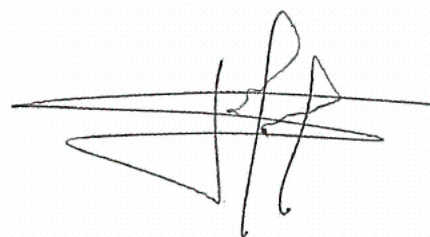
Le Conseil d'agglomération prend acte, par son vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, du bilan annuel 2023 de la société CITIVIA SPL.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



# RAPPORT ANNUEL PARKING POIDS LOURDS SECURISE 2023

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. COMPTE RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>3</b>
2.1 Descriptif technique de l'ouvrage .....	3
2.2 Personnel mutualisé et Formations .....	4
2.3 Travaux réalisés .....	6
2.4 Surveillance, sécurité et propreté du parc .....	6
2.5 Evénements d'exploitation .....	7
2.6 Fréquentation .....	7
2.7 Qualité de Service .....	7
2.8 Politique commerciale et clientèle .....	8
<b>3. COMPTE RENDU COMPTABLE ET FINANCIER.....</b>	<b>9</b>
3.1 Tarifs .....	9
3.2 Recettes.....	10
3.3 Exécution Budgétaire .....	10
3.4 Conclusion .....	11
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>12</b>
Annexe 1 - Personnel Mutualisé et Formation.....	12
Annexe 2 - Données fréquentation et recette.....	13
Annexe 3 - Compte de résultat .....	14

## 1.PREAMBULE

Citivia est délégataire d'une Délégation de Service public pour le parking poids lourd depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 15 ans - jusqu'au 31 décembre 2032

Ce rapport décrit les activités du parking pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, conformément aux articles 41 à 43 de la Délégation de Service Public entre m2A et Citivia.

Un bilan mensuel reprenant le détail des données horaires et abonnés est également transmis mensuellement à m2A.

## 2. COMPTE RENDU TECHNIQUE

### 2.1 Descriptif technique de l'ouvrage

Le parc comporte 51 places de stationnement et 7 places transport matières dangereuses T.M.D. Il comporte les équipements suivants :

- Un système de vidéo surveillance avec plusieurs écrans installés dans le local d'exploitation du parking gare,
- des caméras fixes et mobiles réparties sur tous les points stratégiques du parking (entrées et sorties véhicules et piétons, clôtures, tourniquets),
- un poste de gestion péage situé au local d'accueil du parking gare,
- une borne multimédia destinée à l'information des usagers du parking,
- un ensemble douche et toilettes autonettoyants,
- une centrale de gestion technique centralisée (GTC),
- un système d'alerte anti franchissement par capteurs sur grille et barrières infrarouge et barrière par faisceau optique sur la périphérie du parc,
- un système d'enregistrement vidéo (conducteur, cabine, remorque).
- Un groupe de secours.

L'ensemble du matériel de péage, de la marque ORBILITY est composé de :

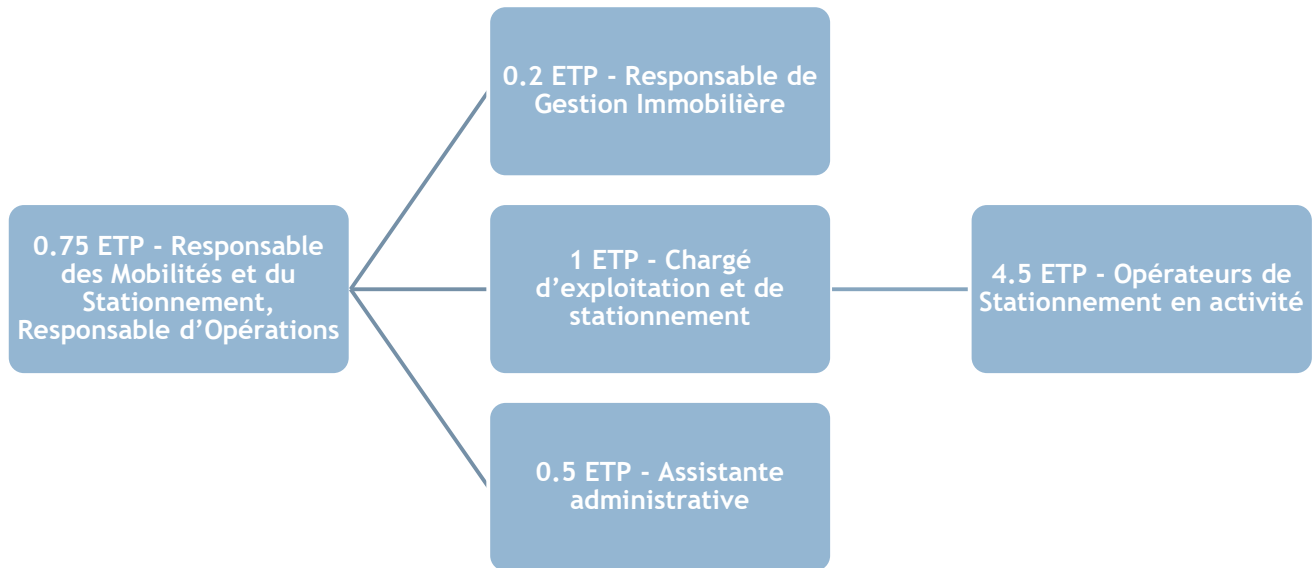
- une caisse automatique,
- une borne d'entrée + barrière renforcée avec grilles haute et basse anti-franchissement,
- une borne de sortie + barrière renforcée avec grilles haute et basse anti-franchissement,
- un système de lecture de plaque sur l'ensemble des accès véhicules (entrée et sortie),
- un mode de paiement CB avec et sans contact présent sur la caisse automatique ainsi que sur les bornes d'entrée et de sortie.

## 2.2 Personnel mutualisé et Formations

Le personnel en charge de l'exploitation des parkings est mutualisé pour l'ensemble des ouvrages gérés par Citivia (1060 places)

L'organigramme du personnel dédié à l'activité stationnement est le suivant :

Le parking PLS représente 17 % du temps passé par l'équipe stationnement.



L'année 2023 a été marquée par une évolution de l'organigramme :

⇒ L'embauche de nouveaux opérateurs de stationnement pour assurer les départs des anciens salariés.

(Voir détails Annexe 1)

### Formation technique

La formation au métier d'opérateur de stationnement des nouveaux agents et des intérimaires est effectuée par le Chargé d'Exploitation aidé des équipes en place.

Sur ce parking les agents ont bénéficié de plusieurs formations spécifiques :

- utilisation du matériel de péage et des matériels qui y sont affiliés (douches, tourniquet...),
- entretiens et rechargements de premier niveau (tickets, rouleaux imprimantes),
- contrôles et vérification de bon fonctionnement des douches,
- examens et test des systèmes de sécurisation du site,
- utilisation de la Gestion Technique Centralisé (GTC).

Le responsable de service assiste régulièrement à des journées réseaux où des pilotes d'activité stationnement échangent sur leurs pratiques, expériences et bénéficient d'informations/formations d'intervenants extérieurs (Bornes IRVE / Photovoltaïque etc.).



Le Responsable de service a aussi bénéficié en 2022-2023 d'une formation au Management.

#### Formations autres

La formation « Incendie » (matériel d'extinction et transport de matières dangereuses) est effectuée chaque année pour tous les membres de l'équipe par le prestataire DUBERNARD.

#### Formations en savoir-être

Une sensibilisation aux enjeux environnementaux dans le cadre du séminaire annuel a été organisée avec l'ensemble des salariés de CITIVIA par la réalisation de Bilans Carbones.

## 2.3 Travaux réalisés

### Travaux d'entretien

Les agents d'exploitation effectuent régulièrement les travaux d'entretien niveau utilisateur conformément au cahier des charges défini par le péager.

Le déneigement du parking ainsi que l'entretien des espaces vert est assuré par un prestataire.

Un contrat de service est mis en place afin d'éliminer les rongeurs présents sur le site.

### Travaux de maintenance et réparation

#### Groupe de secours :

La maintenance de l'équipement est assurée 2 fois par an par un prestataire spécialisé.

#### Péage :

Deux visites ont été effectuées en 2023 par des techniciens agréés conformément au contrat de maintenance.

La motorisation des barrières a dû être refaite suite à une panne.

#### Autres travaux

Plusieurs interventions ont été réalisées sur le bloc sanitaire en raison de dysfonctionnements du système d'évacuation des eaux vannes et du chauffe-eau.

### Travaux de renouvellement

Sans objet.

## 2.4 Surveillance, sécurité et propreté du parc

### Surveillance

Plusieurs rondes sont effectuées régulièrement par l'ensemble de l'équipe d'exploitation, une ronde journalière et aléatoire est effectuée par un prestataire de sécurité.

### Sécurité

En 2023, 1 incident sur un camion a été détecté (1 bâche coupée).

### Propreté

Les agents d'exploitations effectuent le ramassage des déchets et le nettoyage des équipements.

Un nettoyage très régulier du bloc sanitaire est également réalisé (3 fois / semaine par un prestataire et le reste du temps par Citivia).

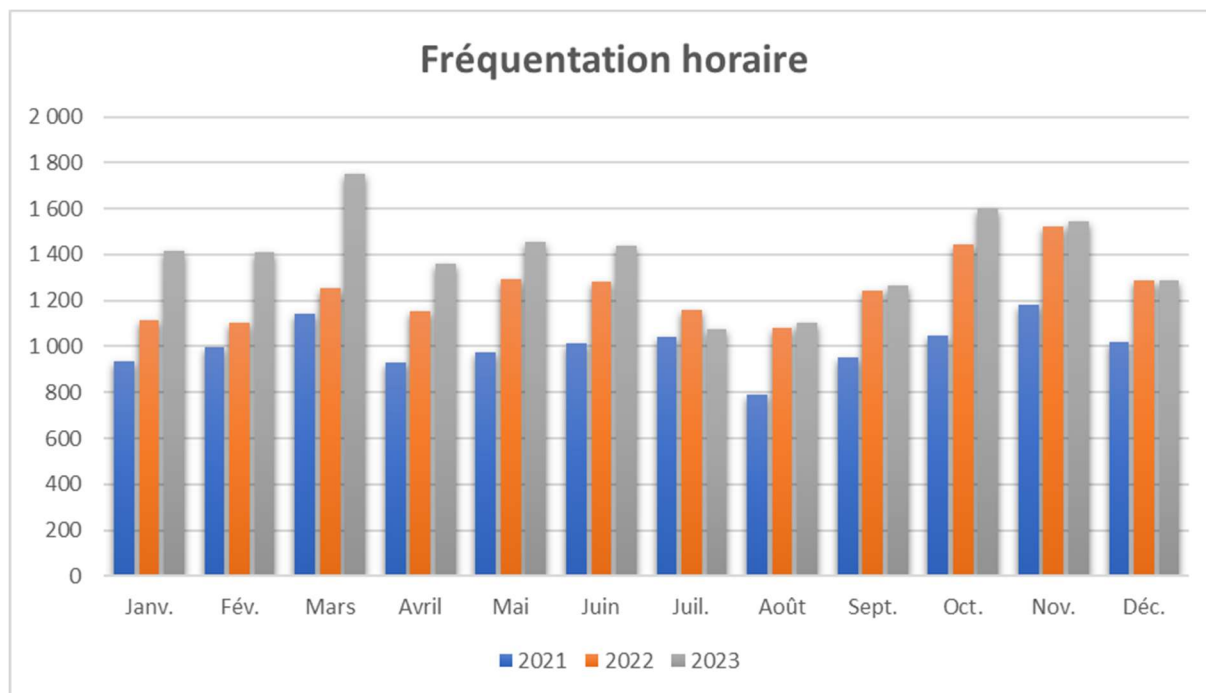
Les équipes d'exploitation sont présentes à l'accueil du parking P1 Gare et sont disponibles pour répondre aux demandes des usagers. Lors de la fermeture de l'accueil, les communications sont transférées à un prestataire extérieur selon les horaires ci-dessous :

Horaires	CITIVIA	IRIS
1H - 5H		
5H - 9H		
9H - 13H		
13H - 17H		
17H - 21H		
21H - 1H		

## 2.5 Evénements d'exploitation

Le parking est régulièrement saturé les week-ends, ce qui créent des difficultés dans le voisinage avec des chauffeurs cherchant par tout moyen à se stationner.

## 2.6 Fréquentation



La fréquentation « horaires » progresse avec une saturation fréquente du parking les weekends. Globalement la fréquentation est en hausse sur l'année de 11,79 %.

Le parking PLS a été saturé 106 jours en 2023.

### Nombre d'Abonnés

Le parking poids-lourd ne comptait aucun abonné en 2023.

## 2.7 Qualité de Service

### Services disponibles

€	🎁
Laverie automatique	Accès WIFI
Douches autonettoyantes	Borne multi médias
	Tables de pique-nique
	Etendeurs à linge.
	Toilettes

### Adaptations à envisager pour améliorer le service

Les études réalisées depuis 2022 et notamment l'enquête auprès des usagers montrent la nécessité d'améliorer les services du parking afin de répondre aux attentes des usagers : augmentation du nombre de sanitaires ; salle de repos ; accueil par agent d'exploitation.

Ces éléments seront mis en œuvre à l'occasion de l'extension du parking si celle-ci est décidée. Un accès sur réservation est également envisagé : celui-ci permettra une facilité de stationnement et de paiement pour les usagers et fera connaître ce parking à un plus grand nombre de transporteurs.

## 2.8 Politique commerciale et clientèle

### Charte et enquêtes (téléphoniques, entretiens, rapports clients)

Sans objet.

### Documentation mise à disposition pour nos clients

Les tarifs sont affichés à proximité des caisses et disponibles sur le site internet de Citivia ([www.citivia.fr](http://www.citivia.fr)). Une adresse mail dédiée affichée dans le parking ([stationnement@citivia.fr](mailto:stationnement@citivia.fr)) permet aux clients de s'adresser directement aux Opérateurs de Stationnement.

### Opérations commerciales

Destinées aux clients horaires : néant.

Destinées aux clients abonnés : néant.

Nous constituons une base de données clients pour nous permettre de contacter les entreprises de transport qui viennent pour la plupart de l'étranger. Cette base nous permettra de réaliser des opérations commerciales pour développer la clientèle abonnée encore peu présente.

En 2023, Citivia a adhéré à l'association Européenne ESPORG (European Secure Parking ORganisation). Cette adhésion permet au parking d'être référencé à l'échelle Européenne et d'envisager une labélisation lors des travaux d'extension.

### Moyens de paiement

Les moyens de paiements sur les matériels sur le parking sont les espèces et les C.B.

### Analyse des cahiers de correspondance et de réclamations

Sans objet.

### Analyse du service relations clients - appel relation client

Les principales demandes sont liées à la mise en place de la carte DKV, du télépéage et des réservations de places.

Les utilisateurs sont aussi particulièrement critique sur la qualité et la propreté des équipements sanitaires. En effet, au regard de la fréquentation des week-ends et soirs, 1 sanitaire et 1 douche ne sont pas suffisant pour accueillir 58 chauffeurs.

### 3. COMPTE RENDU COMPTABLE ET FINANCIER

#### 3.1 Tarifs

##### Grille Tarifaire 2023



**PARKING POIDS-LOURDS SECURISE - SAUSHEIM**

**/// TARIFS 2023 ///**

**Adresse :**  
 Parking poids-lourds - 2 rue Jean Monnet - 68390 SAUSHEIM  
 Ouvert tous les jours 24h/24 - 58 places dont 7 places TMD

**Accès :**  
 Sortie 20 de l'autoroute A36 « La Comtoise », direction Sausheim

Sécurisation et équipements labellisés ESPORG Niveau III.  
[www.esporg.eu](http://www.esporg.eu)

**Renseignements :**  
 Parking P1 - Niveau -1 - Tél. : 03 89 06 59 33  
 7 jours/7 - [www.citivia.fr](http://www.citivia.fr) - [pl@citivia.fr](mailto:pl@citivia.fr)



**TARIFS HORAIRES**

Durée	Tarif € TTC	Durée	Tarif € TTC
1 heure	0.00	25 heures	28.20
2 heures	0.00	26 heures	28.20
3 heures	7.00	27 heures	35.20
4 heures	9.00	28 heures	37.20
5 heures	11.00	29 heures	39.20
6 heures	13.00	30 heures	41.20
7 heures	15.00	31 heures	43.20
8 heures	17.00	32 heures	44.20
9 heures	19.50	33 heures	45.00
10 heures	22.00	34 heures	45.00
11 heures	24.50	35 heures	45.00
12 heures	27.00	36 heures	45.00
13 heures	27.10	37 heures	45.00
14 heures	27.20	38 heures	45.00
15 heures	27.30	39 heures	45.00
16 heures	27.40	40 heures	45.00
17 heures	27.50	41 heures	45.00
18 heures	27.60	42 heures	45.00
19 heures	27.70	43 heures	45.00
20 heures	27.80	44 heures	45.00
21 heures	27.90	45 heures	45.00
22 heures	28.00	46 heures	45.00
23 heures	28.10	47 heures	45.00
24 heures	28.20	48 heures	45.00

**TICKET PERDU : 100,-€ TTC par jour.**

**FORFAITS**

Durée	Tarif TTC
Forfait 1 week-end (du samedi 22h00 au dimanche 22h00)	24.00 €
Forfait 2 week-end (du vendredi 19h00 au lundi 09h00)	45.00 €

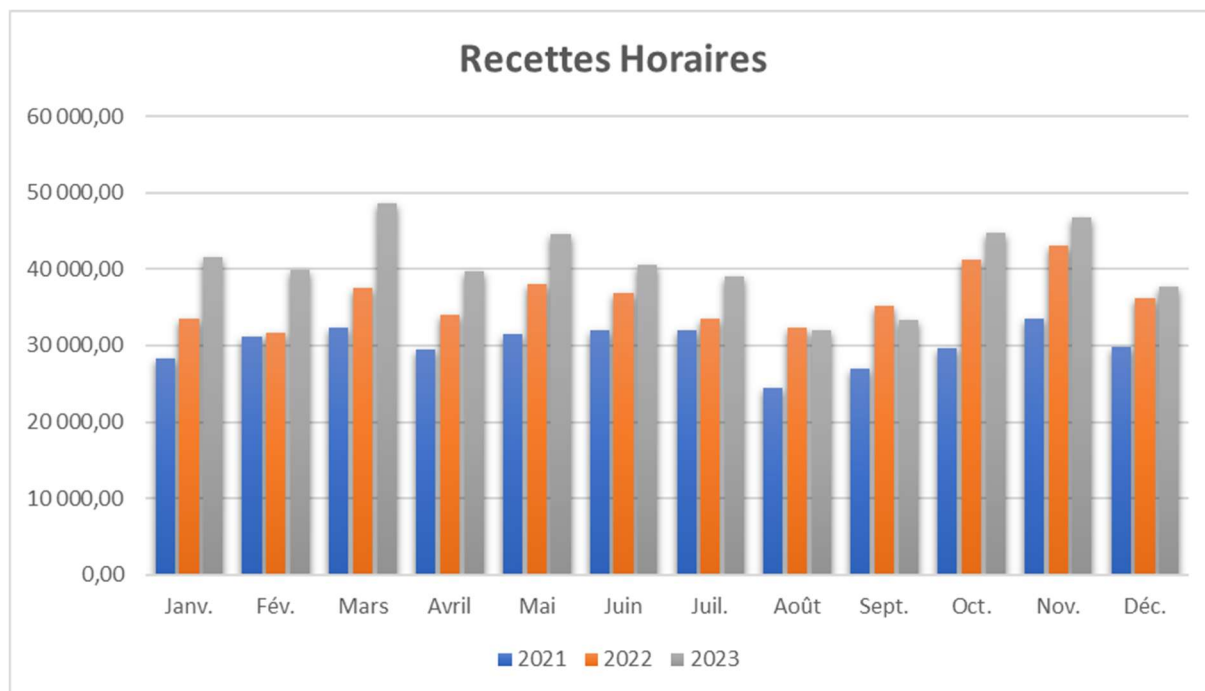
**ABONNEMENTS (engagement minimum de 3 mois requis)**

	Tarif	Mode de règlement (prévention des impayés)	
		Entreprises	Particuliers
Abonnement mensuel	210.00 € TTC	Virement ou prélèvement bancaire	Prélèvement bancaire exclusivement
Abonnement trimestriel	630.00 € TTC	Virement ou prélèvement bancaire	Espèces, chèque, CB

**En cas de perte ou de détérioration de votre badge d'accès, un montant forfaitaire de 30,00-€ vous sera demandé pour son renouvellement.**

## 3.2 Recettes

Recette Horaires en € TTC



### Analyse des recettes

Le chiffre d'affaires est en progression de 12,88 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est corrélée avec l'augmentation de fréquentation du parking.

Le ticket moyen en 2023 était de 29,00 €TTC, soit une augmentation de 1,75 % par rapport à 2022.

## 3.3 Exécution Budgétaire

Ce tableau met en évidence les écarts entre le Budget prévu au contrat (DSP 2017-2032) et le réalisé de la même année :

DSP PLS 2017 - 2032 en €	2023			
	BP . Contrat (I)	Résultat (II)	Ecart (II-I)	%(II-I)
Chiffre d'affaires (a)	215 015	407 199	192 184	89,38%
Autres produits (b)	0	24 723	24 723	
Dépenses d'exploitation (c)**	-138 926	-300 281	-161 355	116,14%
Amortissements (d)	-64 170	-65 457	-1 287	2,01%
Frais financiers (e)		-11 986	-11 986	
<b>Résultat avant redevance A = (a+b-c-d-e)</b>	<b>11 919</b>	<b>54 198</b>	<b>42 279</b>	<b>354,72%</b>
Redevance (B)	-2 980	-49 995	-47 015	1577,68%
<b>Résultat courant (C= A-B)</b>	<b>8 939</b>	<b>4 203</b>	<b>-4 736</b>	<b>-52,98%</b>
Résultat exceptionnel (D)		<b>-41 892</b>		
<b>Résultat annuel (C+D)</b>	<b>8 939</b>	<b>-37 689</b>	<b>-46 628</b>	<b>-521,62%</b>

\*\* Taxe foncière

0

57 705

57 705

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 est bien supérieur au contrat de + 100,46% (+ 216 K€).  
Le résultat exceptionnel négatif est lié à l'exonération « Covid » sollicité en 2021 et refusé par la collectivité.

Concernant les dépenses, elles sont supérieures de +161 K€ liées à la taxe foncière (57K€), aux maintenances liées à l'utilisation des équipements et aux charges fixes.

### 3.4 Conclusion

La fréquentation et les recettes sont une nouvelle fois en fortes augmentation en 2023. L'attractivité du parking est confirmée.

Citivia a adhéré à l'association européenne ESPORG (European Secure parking Organisation). Les échanges dans le cadre de ce réseau confirment la nécessité de ces ouvrages à l'échelle européenne au regard des enjeux du transport des marchandises et du droit du travail pour les chauffeurs routiers.

Les charges de ce parking pénalisent fortement l'activité. La taxe foncière et les dégradations importantes ne permettent pas de réaliser les investissements qui seraient nécessaires au bon fonctionnement et à l'accueil optimal des chauffeurs (mises en place de sanitaires supplémentaires ; présence d'agents d'exploitation sur site, etc.)

Les études lancées en 2023 pour une extension du parking sécurisé ont permis de définir le modèle économique qui permettra de réaliser les investissements nécessaires.

Dans le cadre de l'extension, les principaux services envisagés sont :

- Sanitaires en nombre suffisant
- Salle de repos chauffeurs
- Bureau d'exploitation
- Présence augmentée d'agent d'exploitation
- Réservations de places et paiement en ligne

En comparaison avec les hypothèses prévisionnelles de fréquentation, la situation actuelle bouleverse l'équilibre économique du contrat. Une révision de la rémunération du concessionnaire et du calcul de redevance est nécessaire conformément au traité de concession de service public.

## 5. ANNEXES

### Annexe 1 - Personnel Mutualisé et Formation

#### **0.75 ETP - Responsable des Mobilités et du Stationnement, Responsable d'Opérations**

Il pilote l'activité stationnement des parkings CITIVIA en garantissant la qualité de service, l'optimisation de la gestion et la rentabilité de l'exploitation. Il contribue au développement de l'activité en matière de fréquentation et de services de mobilité. Il assure le management des équipes dédiées au stationnement, la coordination et l'animation avec l'ensemble des autres fonctions internes et externes ressources à l'activité stationnement. Il est garant de l'application des règles, normes et procédures qui régissent l'activité.

Il est l'interlocuteur privilégié auprès des services opérationnels du concédant et auprès des clients utilisateurs des parkings.

Il pilote également les processus d'études et de construction des nouveaux parkings

#### **0.2 ETP - Responsable de Gestion Immobilière**

Il est chargé de la mise en place et du suivi des contrats de maintenance, de l'organisation et du suivi des travaux d'entretiens et des réparations hors matériel péage.

#### **0.5 ETP - Assistante administrative**

Elle est chargée de l'organisation des RDV de maintenance, de l'organisation et des comptes-rendus de réunions de service, du suivi administratifs des dossiers et de leurs classements. Elles organisent également les formations décidées par le responsable.

#### **1 ETP - Chargé d'exploitation et de stationnement**

Il seconde le Responsable de Service et a particulièrement la charge de la facturation, les encaissements et les opérations de collectes et de contrôle des fonds en lien avec le service comptable du siège. Il organise en lien avec le service RH du siège les remplacements et le respect des plannings. Il veille à un bon climat social au quotidien. Il veille au bon fonctionnement des équipements, s'assure de la conformité des sites conformément au règlement en matière de sécurité.

#### **4.5 ETP - Opérateurs de Stationnement en activité**

Ils sont chargés de la relation et de la gestion des clients, de la vente des produits de stationnement (forfaits, abonnements, etc.), ils effectuent l'entretien du type premier échelon sur le matériel de péage et sur la structure du bâtiment.



## Annexe 2 - Données fréquentation et recette

### Visiteurs Horaire

Visiteurs horaire	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2018	411	536	769	765	933	876	828	635	852	1 070	1 288	823	9 786
2019	1 040	951	1 222	1 123	1 181	1 247	1 215	903	1 144	1 191	1 113	874	13 204
2020	1 094	1 130	1 079	547	710	840	937	742	975	1 024	1 065	906	11 049
2021	934	996	1 142	929	977	1 015	1 041	788	951	1 045	1 179	1 020	12 017
2022	1 114	1 106	1 253	1 155	1 296	1 283	1 159	1 081	1 245	1 442	1 522	1 290	14 946
2023	1 417	1 413	1 751	1 359	1 455	1 441	1 077	1 101	1 263	1 601	1 546	1 285	16 709

### Recette Horaire en € TTC

Chiffre d'affaire horaire	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2018	10 061,60	12 037,30	18 177,40	20 352,89	25 384,42	24 905,29	24 653,68	18 410,18	24 480,53	31 169,78	32 045,13	24 232,18	265 910,38
2019	29 706,20	27 502,80	35 445,40	32 887,70	35 468,40	35 847,90	35 965,90	25 605,50	33 838,20	36 076,90	33 503,90	27 746,30	389 595,10
2020	35 820,00	34 251,30	30 829,90	17 748,00	22 146,10	28 123,50	29 674,40	23 990,80	29 894,50	31 595,10	33 434,90	27 843,50	345 352,00
2021	28 272,40	31 172,00	32 299,70	29 514,10	31 445,70	32 011,80	32 005,70	24 508,60	26 892,00	29 587,80	33 490,60	29 739,50	360 939,90
2022	33 502,80	31 607,50	37 510,00	33 939,00	38 061,00	36 792,20	33 507,10	32 271,00	35 196,80	41 205,60	43 101,50	36 202,70	432 897,20
2023	41 567,70	39 872,78	48 664,10	39 654,60	44 520,10	40 587,40	39 097,50	31 970,70	33 365,50	44 783,60	46 786,90	37 768,20	488 639,08

## Annexe 3 - Compte de résultat

<b>PARKING P.L. SAUSHEIM</b> - COMPTE DE RÉSULTAT -			
Société : CITIVIA SPL Devise : Euro			
Au 31/12/2023			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ RECETTES HORAIRES</li> <li>♦ RECETTES ABONNEMENTS</li> </ul>	407 199	
	<b>RECETTES TOTALES</b>	407 199	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</li> <li>♦ REMBOURSEMENT DES ASSURANCES</li> <li>♦ REP. SUR AMORT. ET PROV.</li> <li>♦ PRESTATIONS ANNEXES</li> <li>♦ AUTRES PRODUITS</li> </ul>	16 515 1 892 6 316	
	<b>TOTAL I</b>	<b>431 922</b>	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ ENERGIE, CONSOMMABLES</li> <li>♦ ASSURANCES</li> <li>♦ REDEVANCE AU DELEGANT</li> <li>♦ AUTRES REDEVANCES et DROITS D'AUTEURS</li> <li>♦ AUTRES SERVICES EXTERIEURS</li> <li>♦ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES                             <ul style="list-style-type: none"> <li>dont Taxe Foncière</li> <li>dont autres taxes</li> </ul> </li> <li>♦ SALAIRES ET TRAITEMENTS</li> <li>♦ CHARGES SOCIALES</li> <li>♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur immobilisations</li> <li>dotations amortissements</li> <li>dotations aux provisions</li> <li>Pour risques et charges : dotations aux provisions</li> </ul> </li> <li>♦ CHARGES MUTUALISEES</li> <li>♦ SERVICES SUPPORTS</li> </ul>	21 338 4 864 49 995 69 777 57 705 57 705 49 566 21 164 65 457 65 457 18 809 57 058
<b>TOTAL II</b>		<b>415 733</b>	
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>16 189</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ PRODUITS FINANCIERS</li> </ul>	
		<b>TOTAL III</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</li> </ul>	11 986
		<b>TOTAL IV</b>	<b>11 986</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>(11 986)</b>	
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)</b>		<b>4 203</b>	
<b>PRODUITS EXCEPT.</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ PRODUITS EXCEPTIONNELS</li> </ul>	15 563
		<b>TOTAL V</b>	<b>15 563</b>
<b>CHARGES EXCEPT.</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ CHARGES EXCEPTIONNELLES</li> </ul>	57 455
	<b>TOTAL VI</b>	<b>57 455</b>	
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>(41 892)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>		<b>447 485</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)</b>		<b>485 174</b>	
<b>5. RÉSULTAT (bénéfice ou perte)</b>	<b>(37 689)</b>		